L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 18 FEVRIER 1888. 61me Année

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 18 FEVRIER 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00
On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.	

EDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00
Renferme deux feuilletons.	

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$8 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75
Renferme deux feuilletons.	

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs.

PAR BRIGNONI & BLAKELY—Terrains de valeur dans les premier et sixième districts.

PAR JAS. P. GUINAULT—Résidences à étage rue Tremé, No 168, près du Marché Tremé.

PAR W. I. HODGSON—Cottages doubles dans le premier district.

PAR LE SHERIF—Lots de terre et propriétés de valeur dans les premier, troisième et septième districts.

PAR FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité—Aux écuries de W. B. Leonard, rue Baronne entre Gravier et Union —Un wagon à quatre roues.

Les tristes fruits du parlementarisme, en Europe.

Le système parlementaire offre, en ce moment, en Europe, un triste spectacle et passe par de rudes épreuves. En France, il est vrai, il brille dans toute sa gloire; il y est arrivé à absorber, à peu près complètement, l'Exécutif, qui ne saurait faire un pas, accomplir un acte, sans rencontrer, à chaque instant, un obstacle sur sa route; sans être obligé de rendre, à la Chambre, compte de ses moindres démarches, de ses plus insignifiants agissements, comme un écolier en défaut à son professeur, comme un domestique infidèle à son maître—sous peine d'être mis aux arrêts ou cassé aux gages. Mais, comme toutes les assemblées, la Chambre se laisse dominer par la passion; elle cède, bon gré mal gré, aux entraînements de la discussion; elle ne sait ni ne peut réprimer ses excès; elle tombe dans des abus intolérables; elle touche à tout, entrave tout et finit par paralyser la machine gouvernementale; elle finira, si les choses continuent de la sorte, par dépopulariser dans le pays le seul gouvernement qui y soit encore possible. Ne l'a-t-on pas vue, dernièrement, le lendemain même du jour où elle venait d'élire, par acclamation, un nouveau chef de l'Etat, le placer dans la quasi-impossibilité de former un cabinet? Voilà soixante douze ou treize ans que le parlementarisme existe en France—il date de 1815! Que de révolutions il a provoquées, que de chutes ministérielles il a sur la conscience! Combien a-t-il fait tomber d'hommes d'Etat qu'il a été obligé de reprendre ensuite, se condamnant ainsi, lui-même, aux plus flagrantes inconséquences! Les choses en sont arrivées au point que tous les bons esprits, dans la République française, demandent qu'on les débarrasse de ce pierre régime, dont le moindre défaut est de détourner les attentions du peuple du seul but utile, véritablement national qu'il doive poursuivre.

En Angleterre, le spectacle est tout autre; il n'en est pas moins triste. Ici, nous nous trouvons dans la véritable patrie du parlementarisme; Hey date de plusieurs siècles. Ce sont les Anglais qui l'ont inventé, perfectionné—si cette belle impression peut s'appliquer à cette singulière institution. Il résume toute leur histoire; on trouve en lui le secret de toutes leurs grandeurs et de toutes leurs faiblesses. Toucher à leur parlement a toujours été un crime irrémissible. Charles Ier Posa, il lui en coûta cher. Il y perdit sa vie, et l'Angleterre, de longues années de repos. Qu'on sait quelle effroyable révolution en fut la suite! pour en comprendre toute la portée, il suffit de citer deux noms fameux: Cromwell, le terrible protecteur; Milton, le grandiose et étrange précurseur de Victor Hugo.

C'est, pourtant, au Parlement, à l'inviolabilité parlementaire, qui est comme la pierre fondamentale de ce régime, qu'aujourd'hui, lorsque les eaux de la démocratie envahissent l'humanité entière, menaçant de déraciner tous les trônes, d'ouvrir toutes les dynasties, le gouvernement anglais ose s'attaquer. Autrefois, il était interdit à la police de mettre la main sur un membre du Parlement; la personne était sacrée; à l'heure qu'il est, le plus vulgaire policeman peut le sortir des Communes, l'appréhender au corps, sans résistance, jeté brutalement dans un cachot, sans que toute la Grande-Bretagne songe à se soulever, à briser comme verre un Cabinet prévaricateur. Quel étonnant changement s'est donc opéré chez ce peuple, qui, entièrement fidèle à ses traditions, laisse ainsi renverser son idole solitaire? Les jours du parlementarisme seraient-ils comptés, même en Angleterre, qui en a été le berceau, le foyer, et d'où il est allé s'installer, triomphalement, sur le reste du globe?

Mais n'est en Allemagne qu'il faut se transporter pour en comprendre toutes les misères. Là, on lui permet de s'assembler solennellement, de trôner avec la majesté d'un roi-soliveau sur les ci-devant duché le chancelier pitchnat plaisir. M. de Bismarck s'en est fait une machine complaisante prête à voter, sans murmurer, sans discuter, les crédits les plus onéreux, les plus extravagants. S'il résiste, on le met à la porte; s'il demande une explication, on lui ferme la bouche en lui disant crûment: "Ce n'est pas en soit nuisible, mais d'ailleurs, on ne vous regardent pas," et le Reichstag de s'incliner, de voter, sans mot dire.

Il vient de se passer, à Berlin, la scène la plus lamentable que nous connaissions; elle est absolument sans précédent, dans l'histoire du parlementarisme. Il est bon de revenir, un instant, sur le vote du fameux crédit des 178,135,560 marcs. On verra à quel degré ces réduit le Reichstag.

On sait qu'une nouvelle loi militaire entraîne dans le service actif tous les hommes valides allant jusqu'à un âge assez avancé. Les crédits demandés avaient pour objet—apparent plutôt que réel, comme on va le voir—de pourvoir aux frais d'habillement et d'armement des très nombreuses légions nouvelles. On en porte le chiffre à 900,000 hommes, sans compter les non-valeurs, toujours très considérables dans la Landwehr et le Landsturm, mais on n'en tient aucun compte dans le crédit. Ne fait-il pas, avant tout, augmenter ses effectifs, pour effrayer la galerie, c'est à dire la France, la Russie et autres Etats plus ou moins insoumis, plus ou moins récalcitrants? Il y aurait donc, dans l'espèce, à faire une défalcation d'au moins 200,000 hommes; mais passons. Quoiqu'il en soit, ces 900,000 hommes, l'armement et l'habillement d'un soldat coûtent fort peu en France, où le maximum est de 150 francs; encore moins en Allemagne, 100 et quelques marcs, tout au plus. Au taux de la République, le tout ne coûterait donc que 135,000,000 de francs, ou 101,000,000 de marcs, dans l'Empire. Restent 177 millions pour parfaire la somme des 278 millions demandés. Que deviennent ils et quel est leur emploi? On n'en dit pas un mot dans les différents rapports du ministère de la guerre. Quant à M. de Bismarck, il n'a pas daigné s'occuper de cette bagatelle.

Ce n'est pas tout. Le matériel, l'outillage pour lequel on prélève des centaines de millions, on l'a déjà en Allemagne. Tout a été confectionné, d'avance, à l'aide de crédits très bien votés et parfaitement employés.

Ce n'est donc pas 101 millions qu'il faut à M. de Bismarck pour mettre en état de marcher ses soi-disant 900,000 hommes de seconde et de troisième ligne, mais moins de 50 millions. Encore une fois que vent-il faire des 250 ou 270 millions qui vont rester dans ses coffres? On a beau le chercher dans tous les documents relatifs au vote du dernier crédit, on ne trouve, nulle part, le moindre renseignement. Voilà comment on arrive à se faire un jeu de ce fameux système en Allemagne. Quelle singulière arme à deux tranchants que le parlementarisme! Aussi souple sous la main de fer du despotisme, que désordonné et envahissant sous le régime de la liberté et de la démocratie. Nous voyons les excès qu'il consacre, qu'il légitime, d'un côté; les troubles, les tracas, les obstacles qu'il suscite, de l'autre—mais le bien qu'il fait, nous sommes encore à le découvrir.

Il y a, pourtant, un mystère redoutable à dévoiler. Comment ce vote étrange qui n'est fait au milieu d'un silence non moins étrange. Ces 250 ou 270 millions ne resteront pas stériles dans la poche du chancelier: ils vont aller grossir le Trésor de guerre de Spandau et former une somme 850 à 900 millions de marcs—près d'un milliard de francs—plus qu'il n'en faut pour lancer, à un moment donné, sans que l'Europe s'en doute, un ou deux millions d'hommes au-delà des frontières occidentales ou septentrionales de l'Allemagne. C'est le plus terrible engin de guerre qu'on ait jamais inventé et c'est le parlementarisme, soi-disant libéral et ami de la lumière, qui le glisse adroitement, subrepticement, perfidement, dans la main du despotisme.

Loterie de l'Etat de la Louisiane.—Encore des heureux! Un dixième du billet, No 38,342, classe A, du tirage du 10 janvier 1888, ayant été acheté à San Francisco, a gagné sa proportion du gros lot de $150,000; le montant a été promptement payé à la Louisiana National Bank.

Au tirage de mardi, 7 février, le sort a favorisé un numéro de gens qui avaient des coupons du numéro 71,575 auquel est échu le gros lot de $150,000. Nous citerons d'abord une personne de San Francisco qui possédait un dixième du billet et qui a été payée par l'intermédiaire de la Banque Nationale de la Louisiane; une autre personne de la même ville qui lui aussi avait un dixième du billet; puis Mme V. Gilly, de la Nouvelle-Orléans, No 206, rue St-Philippe, près Villeré, auquel il a été versé le dixième du gros lot de $150,000; aussi M. Mathew Stellens, de Chicago, le dixième de $150,000; M. Jos Decloe, de Bonne Terre, Missouri, le dixième du lot de $20,000 échu au billet No 61,553; M. L. F. Cooper, de Cleveland, Ohio, le dixième de $20,000, même billet que ci-dessus; M. A. G. Drobish, de Lincoln, Ills., un dixième de $20,000, même billet; M. Jon R. Trutt, de Winchester, Ills., un dixième de $20,000; M. Peter W. Harrison, de la Nlle-Orléans, 740 rue Carondelet, porteur du billet 22,536; $5,000; enfin M. James Schelbli, de San Francisco, et Louis Gilbert, de Houston, Texas, chacun un dixième de $10,000 gagnés par le No 25,447.

On voit que la liste est longue.

L'expérience prouve que rien ne détruit de fond en comble les Scrofules, comme la Salsepareille d'Ayer.

LOUISIANE.

Le *Times*, Shreveport, paroisse Caddo, du 16 février:

Un certain nombre d'émigrants, quatre ou cinq familles, sont arrivés ici, de Kansas City, samedi; ils se dirigeaient vers Jennings, dans le sud de la Louisiane, qui devient un grand rendez-vous pour les immigrants des autres parties de l'Union.

Que le nord de l'Etat fasse les efforts nécessaires pour attirer à lui les étrangers; il y réussira autant que la paroisse Calcasieu et les environs.

—Les habitants du village d'Arcadia ont, récemment, souscrit une somme de $200 pour payer les frais de la publication d'une carte et d'une petite brochure de leur localité et des environs. C'est une excellente mesure. Il n'est rien d'impossible avec une bonne publicité. Si nos villages avaient, comme Arcadia, des hommes pratiques parmi leurs habitants, il y a bien longtemps que notre contrée serait convenablement peuplée.

—Nous trouvons, dans le *Journal* d'hier soir, une excellente idée suggérée par un correspondant. Il invite les représentants de la Presse de l'Etat à demander une Convention d'immigration qui se réunirait ici, à Shreveport, le 17 mars. Nous approuvons cette idée et nous l'appostillons. En cela, nous ne faisons qu'accomplir un devoir. En attendant, plusieurs de nos citoyens notables se sont réunis, afin de prendre des mesures pour nommer un certain nombre de délégués de Shreveport à la Convention appelée par le gouverneur McEnery et qui doit se réunir, le 5 mars, à la Nouvelle-Orléans. Deux membres ont été chargés de s'occuper de plusieurs questions importantes, telles que les hôtels, les chemins de fer, les moyens de publicité. Ont été nommés délégués: MM. S. Dawson, W.D. Browning, J. Noël, F. A. Leonard, J. H. Shepherd, R. T. Cole, John Lake, E. F. Horton, D. P. Gill, P. P. Keith, Wm Robson.

SINGES AMATEURS D'HUITRES.

"Malin comme un singe", dit le proverbe, et la vérité de ce dicton populaire vient d'être prouvée une fois de plus.

Sur la côte occidentale de l'Indo-Chine, dans l'archipel de Merghi, existe un macaque qui éprouve un goût particulièrement vif pour les huîtres. Comme les roches qu'à marée basse la mer découvre, en sont remplies, on voit les singes descendre par bandes sur les rivages et s'y régaler du mollusques de leur choix. Mais il faut naturellement procéder à l'écaillement et pour ce faire, ils choisissent une pierre aussi commode à tenir que possible. Ils frappent la valve supérieure jusqu'à ce qu'elle soit brisée et alors ils arrachent l'huître avec leurs doigts ou du cueilloni de la lèvre et des dents.

Comme il ne faut jamais douter de rien, un journal de Paris exprime l'espoir qu'un jour on apprivoisera ces macaques et qu'ils remplaceront avantageusement les écaillères à la porte des restaurants.

VACCINATION ET REVACCINATION A PARIS.—M. Lépine, secrétaire général de la préfecture de police, vient d'adresser une circulaire à tous les maires de Paris et de la banlieue, relativement au surcroît de mesures à prendre en cas d'épidémie.

"Dans sa séance du 5 décembre, est-il dit dans cette circulaire, le conseil général du département de la Seine, préoccupé des cas assez nombreux de variole qui se sont manifestés dans quelques communes de la banlieue de Paris, a signalé l'urgence de la vaccination et de la revaccination de tous les habitants.

"D'autre part, le conseil d'hygiène publique et de salubrité a, par un rapport, appelé l'attention sur les moyens les plus propres à arrêter la propagation de la variole et a recommandé plus particulièrement de faire vacciner et revacciner les jeunes populations au milieu desquelles des cas de variole se déclareraient."

"Le conseil a renouvelé ses affirmations précédentes sur l'innocuité de cette opération, en quelque saison qu'elle soit pratiquée et quelque soit l'âge de la personne qui s'y soumet. Il a reconnu toutefois que, pour pratiquer un assez grand nombre de vaccinations, la vaccination de bras à bras est insuffisante, et que la vaccination animale peut seule fournir une source assez abondante de vaccin."

M. Lépine termine en priant les maires de s'entendre avec la direction des établissements privés de vaccination animale. Un vrai ou une génisse vaccineuse seraient conduits dans les communes où la vaccination doit avoir lieu, aux jour et heure convenus avec le directeur d'un de ces établissements.

CUISINIÈRE ÉTONNANTE—UNE PARTICULARITÉ.—Un ami d'Auguste Maquet raconte qu'il avait, en 1846, une cuisinière étonnante. Elle était arrivée à écrire son nom de Sophie sans employer une seule de ses lettres; elle l'orthographiait ainsi: *Caufy*.

Son maître était émerveillé de cette trouvaille, et il faut reconnaître qu'il y était de quoi.

Une particularité sur le peintre Mattout qu'on vient d'enterrer: Il faisait partie de la "Société des grands hommes," dont chaque membre doit mesurer près de six pieds. Il ne reste plus maintenant que deux ou trois survivants de cette curieuse association.

Un pharmacien vient de faire une découverte précieuse pour les gens qui veulent paraître grand même.

Il a trouvé des pastilles que l'on brûle comme les parfums homonymes du Sérail et qui répandent dans tout l'appartement—les jours de réception—une odeur de dîner réussi.

Potage tortue, sterlet à la Russe, faisan truffé, et ananas mélangés, par exemple.

M. Renan et la langue française.

L'Alliance française, association nationale pour la propagation de la langue française à l'étranger et dans les colonies, (Siège social: rue Saint-Simon, 2) a donné, le 2 février, au théâtre du Vaudeville, Paris, une brillante matinée, sous le patronage de Mmes Carnot, Floquet, Floureus, Duruy, de Lesseps. M. Renan, membre d'honneur de l'Alliance, a prononcé l'allocution suivante:

Mesdames et Messieurs,

Quand les délégués de cette association que, pour me séduire, elle avait choisis jeunes et aimables, vinrent me trouver il y a quelques jours pour m'inviter à prendre part à cette fête, j'éprouvais de grandes hésitations. Cette association est sûrement une des œuvres auxquelles je suis le plus dévoué. D'un autre côté, je m'étais imposé pour règle absolue, cet hiver, de ne plus faire de conférences. La vieillesse, qui a tant de manière de se faire sentir, a choisi celle de m'éprouver en ce moment par un grand affaiblissement de la voix.... Vous serez indulgents, mesdames et messieurs; ce sera, je vous assure, la dernière fois que je commettrai la faute de parler en des enceintes aussi disproportionnées avec mes moyens d'à présent. Je serai bref, du reste: je voudrais seulement échanger quelques pensées avec vous sur notre chère langue française, sur ses bienfaits, sur les luttes qu'elle soutient, sur les efforts que ces messieurs font, avec un zèle si désintéressé, pour lui assurer l'avenir.

Oui, cette œuvre est excellente, mesdames et messieurs. J'y ai toujours adhéré avec ferveur, je la défends du fond du cœur. Cette œuvre est bonne, d'abord pour notre chère patrie que nous devons d'autant plus aimer qu'on la déchire, qu'on la méconnaît davantage. Elle est bonne aussi pour l'humanité. La conservation, la propagation de la langue française importent à l'ordre général de la civilisation. Quelque chose d'essentiel manquerait au monde le jour où ce grand flambeau, clair et pétillant, cesserait de briller. L'humanité serait amoindrie si ce merveilleux instrument de civilisation venait à disparaître ou à s'amoindrir.

Que de choses éternellement bonnes et vraies ont été pour la première fois dites en français, ont été frappées en français, ont fait leur apparition dans le monde en français! Que d'idées libérales et justes ont trouvé tout d'abord en français leur formule, leur définition véritable! Comme notre langue a dit de belles et bonnes choses depuis ses bégayements du douzième siècle jusqu'à nos jours. L'abolition de l'esclavage, les droits de l'homme, l'égalité, la liberté, ont été pour la première fois proclamés en français..... On peut abuser de tout, mesdames et messieurs. Les plus nobles drapeaux peuvent traîner dans la boue. Mais la pire erreur qu'on puisse commettre est de repousser des vérités parce qu'on en a abusé ou qu'elles sont devenues banales. Banales!..... mais c'est qu'elles sont vraies; c'est le plus grand éloge, pour une idée, qu'elle soit devenue banale. Liberté, Egalité, Fraternité! C'est du français cela, et cela fera le tour du monde. Un Oriental de mes amis opéra presque une révolution religieuse dans certaines parties de la Perse, avec ces trois mots. Des docteurs de Kerbela décidèrent que c'était plus beau que le Coran et qu'il avait fallu, pour trouver ces trois mots, une révélation divine. Un charmant compagnon de voyage que j'avais en Syrie (qu'il me soit permis de le nommer, c'était M. Lockroy) avait des succès inouïs de toute sorte dans le Liban, surtout quand il chantait la *Marseillaise*. Ces braves gens comprenaient d'instinct. Parent où irai-le français, messieurs, la Révolution lui en coupe derrière lui. La Révolution, il n'en faut pas trop, je le sais; mais il y a bien des pays au monde où, à certaines doses, elle aurait encore du bon. N'y poussons pas; mais laissons agir notre petit clairon, qui, à certaines heures, devient, on ne sait comment, la trompette de Jéricho.

Je dis que le français a été une langue bienfaisante pour l'humanité. Ça été aussi une langue aimable. Oh! que de douces choses on a dites en français! Il n'y a pas de langue dont on puisse détacher de plus jolies phrases. Que de sentiments fins et exquis ont trouvé leur expression en cet harmonieux idiome dont Brunetto Latini, au treizième siècle, trouvait déjà la parlure si délectable. On s'est demandé en quelle langue, était le Lancelot que lisait Françoise de Rimini; pour moi, je n'ai aucun doute à cet égard; il était en français. Et cette langue qui a dit de si charmantes choses, que dira-t-elle dans l'avenir? Il faudrait être prophète pour savoir cela. Elle dira des choses assez diverses, mais toujours des choses libérales. Le français ne sera jamais une langue réactionnaire. Je ne peux pas imaginer une sérieuse réaction ayant pour organe le français. Ce bon peuple gallican, comme dit Oresme, ne s'engagera jamais bien à fond dans ce sens-là. Voyez M. de Maistre, M. de Chateaubriand; oh! que de tels inquisiteurs m'effrayent peu! Et M. de Montalembert..... affaire de rire. M. de Falloux.... un peu plus sérieux. La question est de savoir si le réactionnaire a de l'esprit. S'il en a, il s'arrête bien vite. Je ne crains que le réactionnaire sans esprit; mais celui-là ne parle pas français; nous n'avons pas à nous occuper de lui.....

Le français est vraiment une langue classique, un instrument de culture et de civilisation pour tous. Cette langue améliore; elle a le naturel, la bonhomie; elle sait rire, elle porte avec elle un aimable scepticisme mêlé de bonté (sans bonté, le scepticisme est une très mauvaise chose). J'ai horreur du fanatisme, je l'avoue, surtout du fanatisme musulman; eh bien, ce grand démon cesserait pour le français. Jamais un musulman qui sait le français ne sera un musulman dangereux. C'est une langue excellente pour douter; or le doute sera peut-être, dans l'avenir, une chose fort nécessaire. Concevez-vous Montaigne, Pascal, Molière, Voltaire, autrement qu'en français? Ah! mesdames et messieurs, que de joies s'en iraient de ce monde, le jour où le français s'en irait. Conservez-le, conservez-le.

A côté des races fanatiques, il y a des races tristes. A celles-là aussi apprenez le français. Je pense ici surtout à nos frères malheureux, les Slaves. Ils ont tant souffert pendant des siècles qu'il faut surtout les désattrister pour les empêcher d'aimer le néant. Le français et le vin de France auraient là un rôle humanitaire à jouer. Le français réjouit; ses locutions favorites impliquent un sentiment gai de la vie, l'idée qu'au fond rien n'est bien sérieux et qu'on entre dans les idées de l'Eternel par le rire. La grande infériorité du barbare, de l'Oriental surtout, c'est qu'il ne sait pas rire. Apprenez à toutes les nations à rire en français. C'est la chose du monde le plus philosophique et la plus saine. Les chansons françaises sont bonnes aussi. J'ai médit autrefois du Dieu des bonnes gens; mon Dieu! que j'avais tort! C'est un Dieu qui n'est pas méchant, qui n'a jamais fait de mal. Qui donc a dit que Dieu prenait plus de plaisir aux jurons du soldat français qu'aux prières de telle ou telle secte puritaine? On entre par la gaîté dans les vues les plus profondes de la Providence. Il est d'une bonne politique de travailler à rendre l'homme content. C'est le seul moyen de l'empêcher d'être très méchant.

Notre race gauloise a toujours eu sous ce rapport une grande supériorité. Je songe souvent que, pendant cette sombre première moitié du moyen-âge où toute joie du réel semble perdue, le paysan bourguignon ou aquitain continua de boire son vin et de chanter ses joyeuses cantilènes sans se soucier du grand rêve surnaturel qui séduisait le reste du monde. Il ne contredisait pas à la croyance universelle, mais il ne s'en laissait pas accabler. Ce que j'aime de plus dans Grégoire de Tours, c'est le récit de la manière dont les bourgeois d'Orléans amenèrent Gontran à venir goûter avec eux les douceurs de la vie citadine. Gontran trouva au bout de quelques jours que ce genre de vie était bien supérieure aux mélancolies profondes de la vie barbare. Ce bon Caribert, roi de Paris, fut pris de même; il mourut jeune, pour avoir trop aimé les Parisiennes de son temps. Notre langue, nos mœurs, nos vins, nos chansons ont toujours exercé dans le monde un apostolat de bonne humeur et d'humanité.

Vous avez eu d'autant plus raison, messieurs, de vous constituer les défenseurs de notre chère langue, qu'elle s'est toujours très bien défendue elle-même. C'est une des gloires de la France qu'elle n'ait jamais violenté la conscience linguistique de personne. Jamais elle n'a pris une mesure coercitive en fait de langues. Comme il arrive presque toujours, nous avons été punis de notre délicatesse. La langue est une religion à sa manière. Persécuter quelqu'un en sa langue est aussi mal que de le persécuter pour sa religion. Un vent si peu libéral a soufflé sur le monde qu'on a presque fait un argument contre nous de ce qu'on aurait dû louer. On a pris avec moins de scrupule un pays "que, disait-on, nous n'avions pas au assimiler". Que voulez-vous! Le monde aime les forts. L'intérêt aide faire: il changera vite de mode. Attendons; nous nous trouverons bientôt avoir eu raison. J'ai toujours trouvé très belle la réponse d'Abraham au roi de Sodome, son allié: *Da mihi animas; cætera tolle tibi.* (Donne-moi les âmes; le reste, prends-le!)

Les âmes nous sont restées fidèles, messieurs. Mais autant la propagande brutale qui consiste à persécuter qui que ce soit pour sa langue nous est interdite, autant la propagande sympathique nous est permise. Vos écoles sont un don gratuit qui ne force personne. Vous offrez quelque chose d'excellent; libre à chacun de refuser ou d'accepter. Vos résultats, vous les obtenez par des moyens tout pacifiques. La lecture de vos bulletins est quelque chose de délicieux, de touchant. Que de jeunesse, que de dévouement! Quel pèlerinage chez vos maîtres et vos maîtresses! J'aime ces vieux Canadiens qui font cent lieues à cheval pour entendre parler français. J'aime ces héroïques religieuses qui maintiennent au milieu de la barbarie une tradition d'honnêteté, de droiture, de cordialité. Grâce à vos excellents procédés, non seulement on apprendra le français, mais on l'aimera. Pour ces pauvres races déshéritées, toutes les bonnes choses seront venues avec lui. Il aura été le messager de toutes les bonnes nouvelles, la gîtarté, la joie, le contentement de vivre. Elles vous rapporteront un jour où ils apprirent le français le commencement de toutes leurs joies.

Avec une profonde intuition de l'histoire, vous avez vu tout cela. Le barbare appartient au premier qui le prend. La semence que vous jetez fructifiera pour des siècles. Merci pour la France, messieurs. Merci pour nous autres écrivains, qui vous devrons peut-être que quelque feuillet de nos livres, échappé par hasard à la destruction, sera lu des érudits dans mille ans. Merci pour l'Académie française, à qui vous permettez de finir son dictionnaire; il faut pour cela douze cents ans, selon les calculs les plus modérés; vous nous les devez. Merci pour tout le monde! Tenez, messieurs; il y a surtout un jour où l'usage du français sera bien nécessaire; c'est le jour de la vallée de Josaphat. Prolongez la vie du français jusqu'au jugement dernier. Je vous assure que, si on parle allemand, ce jour-là, il y aura des confusions, des erreurs sans nombre. Messieurs, je vous en prie, faites qu'on ne parle pas allemand dans la vallée de Josaphat!

Alsace-Lorraine.

Nous n'avons donné qu'un compte-rendu télégraphique de la séance de la Délégation d'Alsace-Lorraine, où M.M. Grad et Winterer ont exposé la situation générale. Voici les résumés que les journaux d'Alsace nous apportent de ces discours:

M. GRAD déplore que l'Alsace-Lorraine, qui supporte les mêmes charges d'empire que les Etats confédérés, ne jouissent pas d'une plus grande indépendance. Les espérances d'autrefois ne se sont pas réalisées; au contraire, cette année, l'autonomie a été plus menacée que jamais et l'existence même de la Délégation a été mise en cause.

La situation financière est bonne, dit-on; mais, si on l'examine au point de vue des contribuables, elle est loin d'être aussi favorable. Sur bien des points, on pourrait faire des économies. Mais, au lieu de cela, on augmente les dépenses du ministère de l'intérieur. On devrait faire des économies sur la police et en diminuer l'effectif après l'avoir débarrassé de la besogne qui lui donnent certaines mesures comme celles concernant les enseignes. Beaucoup de ces mesures ne sont nullement nécessaires pour la sécurité de l'empire, par exemple la suppression de la musique du Cercle catholique de Colmar, l'interdiction faite à la musique d'Altkirch de jouer *les Pompiers de Nanterre*, etc. A Berlin on est moins chatouilleux au sujet du français; les délégués au Conseil fédéral, par exemple, s'accommodent fort bien d'un nègre français. L'orateur parle aussi des difficultés créées aux personnes venant de France.

M. WINTERER: La situation financière est peut-être favorable; il n'en est pas de même, dans tous les cas, de la situation matérielle du pays. En ce qui concerne la situation politique, l'orateur s'était demandé s'il ne ferait pas mieux de garder le silence; mais, dans la pénible situation où se trouve le pays, son silence aurait été mal interprété. Les mesures prises dans ces derniers temps par le gouvernement ont produit une fâcheuse impression. Toutes ces mesures rigoureuses ne servent qu'à diminuer l'autorité de la Délégation. La liberté des communes a été anéantie; une épée de Damocles est suspendue sur la tête des maires, car un homme tant soit peu indépendant n'a plus aucune garantie de pouvoir conserver ses fonctions. Les expulsions également ont vivement affecté les esprits. La guerre mesquine faite par la police cause une pénible impression. Pourquoi toutes ces mesures n'ont-elles pas été prises en une seule fois? Pourquoi continue-t-on à prolonger une situation qui jette l'inquiétude dans la population?

Toutes les mesures réclamées par les journaux ont été déroulées. Si des mesures étaient justifiées, ce seraient celles que l'on prendrait contre les journaux de l'Allemagne du Nord qui poussent le gouvernement à des mesures violentes, contre la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, dont les relations intimes avec la *Landeszeitung* sont connues. On ne peut mieux comparer notre situation qu'à celle des provinces de la Baltique. L'orateur termine en disant qu'il ne peut admirer un système qui fait de nouvelles blessures pour guérir d'anciennes plaies.

LES AGENTS PROVOCATEURS ALLEMANDS EN SUISSE.—On écrit, de Suisse, au *Journal des Débats*:

"Les déclarations de M. de Puttkamer au Reichstag dans la discussion de la loi sur les sociétés secrètes ont excité en Suisse une indignation générale. Le ministre ne s'est pas contenté de reconnaître que l'Allemagne entretient chez nous de véritables agents provocateurs—quitte à nous accuser ensuite de fomenter la révolution sociale;—il est allé jusqu'à proclamer, avec un cynisme complet, la légitimité d'un procédé que partout ailleurs on s'accorde à flétrir.

"Or, s'il plaît à l'Allemagne d'en user, il ne nous plaît pas d'en faire les frais. Aussi l'opinion publique suisse saluera-t-elle avec une vraie satisfaction les mesures prises par le Conseil fédéral contre les drôles à deux visages que l'Allemagne entretient chez nous. L'article 70 de la Constitution permet d'interdire le séjour de notre pays aux étrangers qui compromettent la sûreté intérieure ou extérieure. Cette mesure vient d'être appliquée à quatre de ces personnages, que le ministre allemand a ingénieusement qualifiés d' "instruments salariés."

"L'Allemagne, pour se préserver d'agitateurs gênants, trouve tout simple, au lieu de les mettre sous clef, de les mettre à la porte; cela nous procurera l'immigration d'un tas de personnages que nos calmes populations voient de mauvais œil, mais auxquels nos traditions libérales nous empêchent de refuser asile. Ils s'empressent, cela va sans dire, d'abuser de notre hospitalité et continuent leur propagande socialiste en Allemagne. Sur quoi le gouvernement allemand protestera avec aigreur auprès du nôtre contre les agissements de ceux-là mêmes qu'il aura trouvé bon de nous envoyer.

"Cela est intolérable; il ne peut convenir à la Suisse, non plus qu'à d'autres Etats, de servir d'exutoire à l'Allemagne. Que l'Allemagne soigne ses apostumes chez elle, au lieu de les faire crever sur ses voisins, qu'elle traite ensuite de foyers d'infection."

CONSERVATION DES VIANDES PAR LE SUCRE.—Le sucre remplace avantageusement le sel quand il s'agit de conserver des viandes. Le chlorure de sodium avait le désavantage de dissoudre certains éléments nutritifs contenus dans la viande, et par suite d'en altérer non seulement la qualité mais la saveur. Le sucre, moins soluble que le sel, produit moins de liquide. Aussi suffit-il de recouvrir la viande de sucre en poudre pour déterminer la formation d'une véritable croûte. Cette enveloppe sucrée permet la conservation parfaite de la viande. Avant de faire usage de celle-ci, il faut avoir la précaution de la tremper dans l'eau, afin de la débarrasser de sa couche protectrice.

Un philosophe nous communique cette pensée, fruit de ses observations:

"Par ce temps d'égalité, il suffit d'être si peu de chose pour être quelque chose qu'on a le droit de se croire quelque chose quand on n'est rien."

A l'Opéra.

On parle, en s'en moquant, d'une vieille coquette, outrageusement décolletée, qui s'étale dans sa loge.

—Eh bien! dit un chroniqueur, elle m'a donné des idées.

—Vraiment?

—Oui; des idées.... de pudeur!

Le Pectoral-Cerise d'Ayer est, sans conteste, la meilleure de toutes les préparations pour les affections pulmonaires.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédé hier soir, le 17 février, à 8 heures, à l'âge de 50 ans, le sociétaire LAURENT MARET, natif de France. MM. les sociétaires sont priés d'assister à ses funérailles (avec insignes) qui auront lieu cette après-midi à 3 heures. Le convoi partira de la dernière résidence No 43 rue Josephine, troisième district.

Par ordre du Président,
J. BAYLE.
L. SIMON, Secrétaire. 18 fév—1t

ERNEST C. VILLERÉ,
15 rue Carondelet,
Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles de fantaisie, Vins rouges et blancs en cabanes et en barriques, Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rums, Gins, Vins de la California, Cordiaux, etc., Champagnes de Delbeck & Cie., Whiskies célèbres de Cuhn, Reitz & Cie. 10 déc—1an

MERVEILLEUSE EFFICACITÉ yeux, irritations rougeurs, et toutes les affections légères de la peau sont guéries par la Crème Simon. Ce produit est recommandé par tous les médecins et adopté par les dames du grand monde, car il parfume et fortifie le teint au lui donnant un magnifique velouté. (Eviter les contrefaçons). J. Simon, rue de Provence 36, Paris, et H. H. Holmes, Canal 155. Chas. Trouilly, parf. Canal street 132.

A louer.

La maison No 97 1/2, rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser No 94 rue de l'Esplanade.

Avis.

$150,000. Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Mathew Stellens, Harrison street police station, Chicago, Ills., un dixième du billet No 71,575, tirage à numéro simple, Classe B, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres, le mardi, 7 février 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

P. A. HYDE,
Pour la Louisiana National Bank,
Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$150,000. Nouvelle-Orléans, 16 février 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte d'un correspondant, à San Francisco, Cal., un dixième du billet No 71,575, tirage à numéro simple, Classe B, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres, le mardi 7 février 1888, et que le montant lui en a été promptement payé, sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

P. A. HYDE.
Pour la Louisiana National Bank.

Avis.

$150,000. Nouvelle-Orléans, 15 février 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte d'un correspondant de San Francisco, un dixième du billet No 71,575, tirage à numéro simple, Classe B, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres, le mardi, 7 février 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

P. A. HYDE.
Pour la Louisiana National Bank.

Avis.

$150,000. Nouvelle-Orléans, 8 février 1888.

Le soussigné certifie qu'il était porteur d'un dixième du billet No 71,575, tirage à numéro simple, classe B, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres, le mardi, 7 février 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

P. A. HYDE.
Pour la Louisiana National Bank.

Avis.

$150,000. Nouvelle-Orléans, 11 février 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Mathew Stellens, Harrison street police station, Chicago, Ills., un dixième du billet No 71,